

Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté

Modification d'obligations de service public imposées à des services aériens réguliers

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2014/C 152/11)

État membre	Suède
Liaison concernée	Vilhelmina - Stockholm/Arlanda
Date initiale de l'entrée en vigueur des obligations de service public	20 décembre 2001
Date d'entrée en vigueur des modifications	25 octobre 2015
Adresse à laquelle le texte et l'ensemble des informations et/ou documents pertinents se rapportant à l'obligation de service public peuvent être obtenus	Pour plus d'informations, veuillez contacter l'administration nationale suédoise des transports: Trafikverket SE-781 87 Borlänge SUÈDE Tél. +46 771921921 Site web: www.trafikverket.se